

3 HAUSBERGEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 19, rue Principale
67206 MITTELHAUSBERGEN
ADDICT IMMOBILIER
RCS STRASBOURG 503 424 590 (2008 B 00978)

PROCES-VERBAL DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le mercredi 31 décembre à 14 heures,

Au siège social : 19, rue Principale à MITTELHAUSBERGEN (67206),

Les associées de la Société à Responsabilité Limitée 3 HAUSBERGEN au capital de 10.000 euros, divisé en 1.000 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Gérance.

- Madame Ophélie WIEDEMANN, propriétaire de 500 parts sociales,
- Madame Nadia ANGLESKI, propriétaire de 500 parts sociales.

Madame Ophélie WIEDEMANN préside la réunion en sa qualité de cogérante.

Elle constate que toutes les associées sont présentes ou représentées et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que les associées sont réunies à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'une cogérante,
- Modification de l'activité et modification corrélative des statuts,
- Changement de la dénomination,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Elle dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés,
- le texte de la résolution proposée à l'assemblée.

Elle précise que tous les documents prescrit par la loi ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ladite loi.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, la discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour :

ow NA

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, prend acte de la démission de Madame Nadia ANGLESKI (née DERRADJI) demeurant 15 rue Jacques Prévert à OBERHAUSBERGEN (67205) de ses fonctions de co-gérante à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes :

- L'activité de gestion immobilière.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 – Objet social

« La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Les activités de conseils et de prestations de services en revalorisation immobilière ;

- L'activité de gestion immobilière. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour : 3 HAUSBERGEN et constate que l'article 2 des statuts n'a pas à être modifié, car cette dénomination figure déjà dans les statuts.

ARTICLE 3 – Dénomination sociale

La dénomination de la société est : **3 HAUSBERGEN**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait, d'une copie ou d'un original du procès-verbal des présentes délibérations afin d'accomplir toute formalité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

